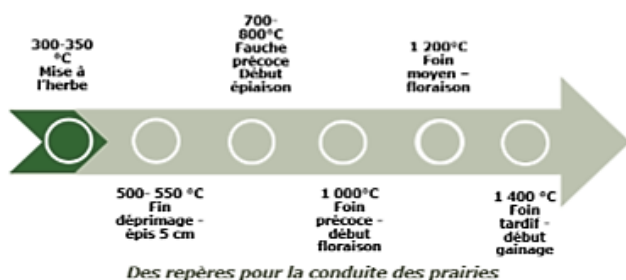


CLIMATOLOGIE

	Températures cumulées 2024 (en °C depuis le 01/02)	Pluie cumulée 2023 (en mm)	Pluie sur 10 jours (en mm)
Charleville	447	306	12
Linay	460	245	13
Montcheutin	459	201	19
Rocroi	387	379	18
Saulces-Champenoises	466	171	9



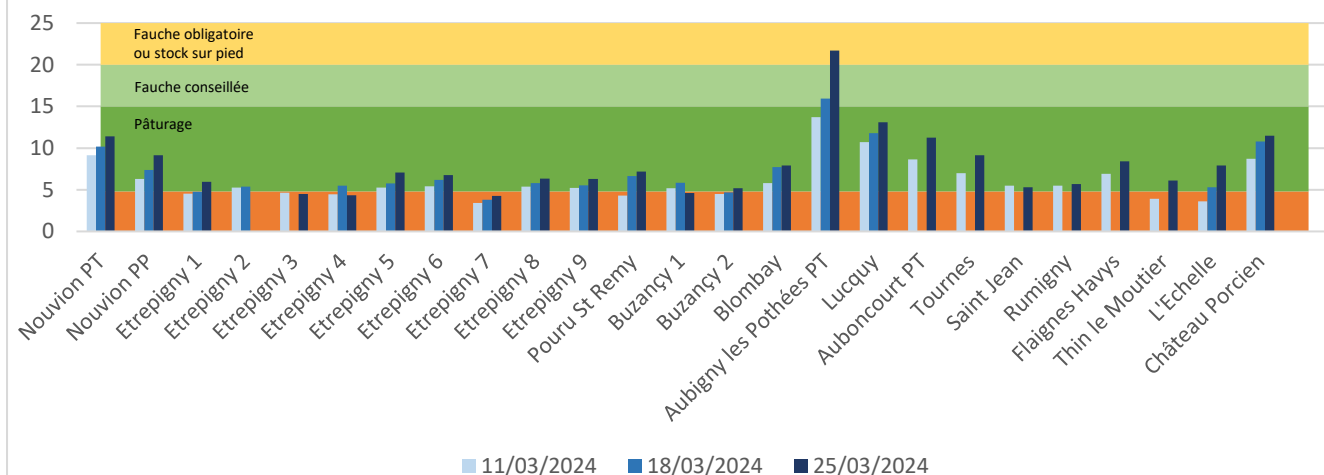
Les quelques gelées et les températures globalement en baisse ont ralenti la pousse de l'herbe. On observe des graminées aux feuilles violacées, signe qu'elles ont souffert du froid. Malheureusement le retour du soleil n'est pas encore annoncé...

SUIVI DE LA POUSSE

La pousse se poursuit à un rythme modéré, freinée par les températures basses et la forte humidité du sol. Néanmoins des volumes commencent à être présents, y compris dans les prairies temporaires ou les premières fauches pourront être réalisées précocement si les parcelles sèchent suffisamment.

A cette période, chaque centimètre d'herbe > 5cm équivaut à 225 kg MS/ha
Exemple : pâture à 7 cm = (7-5) x 225 = 450 kg MS/ha disponibles

Hauteurs d'herbe (en cm) par site



POINT DE SITUATION



Les premiers tours de pâturages ont parfois beaucoup marqué le sol. Sur des parcelles à la végétation dense et avec une bonne vie du sol, le couvert ne devrait pas être trop pénalisé. Attention en revanche dans les pâtures où la couverture du sol est déjà insuffisante par endroit et où les plantes peinent à démarrer leur croissance. Un piétinement en condition humide pourrait être plus préjudiciable.

Quiz

Très présent dans les pâtures et les haies ardennaises, je fleuris chaque année à la période de la mise à l'herbe. On me reconnaît en ce moment à mes belles fleurs blanches.
Attention, je pique !
Qui suis-je ?

CONSEILS DE LA SEMAINE

Dans les parcelles où le vent a permis un bon ressuyage, les premiers apports d'azote ont pu être réalisés. De même, on a pu apercevoir les premiers passages de rasette. Pour rappel, il n'y a pas d'urgence ni d'obligation à faire ce type d'intervention. Elle est utile avant tous dans les parcelles présentant un feutrage de la végétation préjudiciable à la pousse, ou pour niveler d'éventuelle taupinières et traces de pattes profondes. Si la portance reste insuffisante, mieux vaut attendre après la première coupe pour passer la rasette. La hauteur d'herbe en elle-même n'est pas une contre-indication à passer ce type d'outil. En revanche plus le couvert est développé, plus les dégâts (pieds blessés voire arrachés) et la perte de rendement peuvent être importants si on intervient en conditions humides.

Au pâturage, la sortie des animaux reste à adapter aux conditions. Jouez sur le temps de présence journalier dans le parc, le nombre de jour sur chaque parc (1 jour/parcelle en conditions très humides), et le chargement (0.5 à 1 UGB/ha en pâturage continu pour les bœufs et jeunes bêtes par exemple, mais possible de monter à 40 UGB/ha pour les VL sur une période courte de 2 à 3h).

Anticipez déjà un possible pic de pousse dès le retour du beau temps en faisant pâturer les parcelles moins mécanisables pour réserver les autres à un éventuel débrayage en prairie de fauche si besoin. N'hésitez pas à diviser dès à présent les parcelles pâturées pour mieux gérer le pâturage lorsque les volumes d'herbe sur pieds sont importants.

EVENEMENTS A VENIR

- Tour de pâture sur demande

Contact : Adèle RAYNAUD

Conseillère Herbe & Fourrages

Chambre d'Agriculture des Ardennes

03 24 36 64 52 – 07 52 63 75 87

adele.raynaud@ardennes.chambagri.fr

